

PROJET

LA CONSTELLATION DE LA BALEINE

Demande de dérogation espèces protégées
pour le transport et la détention temporaire d'un rorqual commun échoué,
avant transmission du squelette nettoyé
au Muséum national d'Histoire naturelle
dans le cadre de « La Constellation de la Baleine »



sylvère petit

TABLE DES MATIÈRES

Objet de la demande	3
1. Le projet : la Constellation de la Baleine	5
2. Résumé du déroulé des actions avec le spécimen	7
3. État des lieux de la zone de découpe du spécimen	10
4. Échouage de la baleine, déplacement, arrivée et dépose sur la plage de l’Espiguette	14
5. Découpe de la baleine : Prélèvements par Pélagis et tournage du film	17
6. Après la découpe	27
Annexes	29
Contacts	36

OBJET DE LA DEMANDE

Nous vous adressons ce dossier pour une demande de dérogation espèces protégées, en complément de notre demande d'AOT envoyée à la DDTM du Gard, et actuellement en cours d'instructions auprès des différents services, pour la détention et le transport d'un rorqual commun décédé après échouage sur une côte française.

Vous trouverez dans ce dossier la présentation du projet « Constellation de la Baleine », et le détail des actions avec le spécimen, de son échouage à la reconstitution de son squelette par la Muséum National d'Histoire Naturelle, en passant par son autopsie, son déplacement, sa découpe, et son nettoyage.

Intrinsèquement liés par un objectif commun - faire accéder le public à une réflexion sur la culture du vivant, et ce par des actions complémentaires les unes aux autres (recherche scientifique, diffusion des connaissances, pédagogie), et des médiums divers - les partenaires de ce projet mettent en œuvre une opération unique, qui permet d'aboutir à la récupération d'un squelette entier de rorqual commun, ce qui n'a pas été possible depuis presque 50 ans.

POUR LE MNHN :

- Recherche : possibilité de réaliser des études micro-biologiques et micro-paléontologiques sur un rorqual commun échoué,
- muséographie : récupération d'un squelette entier et entièrement nettoyé (par des micro-organismes, dans un marécage) de rorqual commun et mise à disposition du public.

POUR PÉLAGIS :

- Mission habituelle : les autopsies et prélèvements sur le spécimen auront lieu à l'échouage, dans les conditions habituelles,
- recherche scientifique : étude maladies et parasites pendant les 1er jours de décomposition, ce qui n'est habituellement pas possible puisque les spécimen sont autopsiés et envoyés à l'équarrissage dans les heures qui suivent leur échouage.

POUR L'ASSOCIATION LES ARTS BUISSONNIERS :

- Continuer son travail d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, en réunissant et créant des ressources et contenus de médiation culturelle à destination des publics à partir de l'opération,
- poursuivre les Labos de la Baleine, travail enclenché depuis 2016 autour de ce projet, auprès de publics scolaires (primaires, collèges et lycée) autour de la culture du vivant.

POUR LES FILMS D'ICI MÉDITERRANÉE :

- Poursuivre la réflexion cinématographique autour de la culture du vivant, dans la lignée du long-métrage documentaire « Vivant parmi les vivants » réalisé par Sylvère Petit autour du travail de Vincianne Despret et de Baptiste Morizot.
- Inscrire un film de fiction dans un projet et un processus plus complet de médiation culturelle, touchant ainsi un plus large public.

Ainsi, l'entièreté de ce projet n'est possible qu'à la condition que nous obtenions une dérogation espèces protégées nous permettant de transporter un rorqual commun de son lieu d'échouage jusqu'à la Plage de l'Espiguette, puis de transporter son squelette de la plage de l'Espiguette vers un marécage dans lequel il sera plongé 3 mois pour nettoyage par les micro-organismes présents, et enfin pour acheminer ce squelette nettoyé au MNHN en vue de sa reconstitution et de son exposition au public.

Ce dossier détaille en quoi il n'y a pas d'autre solution satisfaisante que de recourir à une vraie baleine échouée.

Il va sans dire que l'ensemble de cette opération n'aura lieu qu'à la condition qu'un rorqual commun décédé s'échoue, et qu'elle ne portera pas atteinte à la conservation des espèces.

Enfin, comme vous le verrez au fil des pages de ce dossier, ce projet a des intérêts pour la recherche scientifique et l'éducation, notamment en ce qui concernent la protection des espèces, mais plus largement la préservation de l'environnement. Ceci n'est possible que par la collaboration de structures aux missions différentes mais complémentaires, qui permet que les travaux de recherche scientifiques des uns soient mis à disposition du public par les autres.

1.

LE PROJET : LA CONSTELLATION DE LA BALEINE

Un projet interdisciplinaire entre cinéma, science et pédagogie, autour de la culture du vivant porté par le Muséum national d'Histoire naturelle, l'Observatoire Pélagis, l'association Les Arts Buissonniers et les Films d'Ici Méditerranée

LA CONSTELLATION DE LA BALEINE, C'EST :

- un projet interdisciplinaire destiné à créer un dialogue sur les thématiques du vivant et de l'écologie au sens large,
- le remontage et l'exposition d'un squelette de rorqual commun à la station marine de Concarneau (MNHN),
- un moyen de donner à entendre ce qui se joue autour de « la culture du vivant », dans la mouvance de pensée de philosophes tels que Vinciane Despret ou Baptiste Morizot,
- des actions concrètes : un film de fiction, un film documentaire, des expositions, dossier pédagogique et interventions en milieu scolaire, recherche scientifique, cycles de conférence, publications, etc.

EN DÉTAIL

La Constellation de la baleine se traduit par un ensemble de projets parallèles :

- La reconstitution et l'installation du squelette de la baleine du film au Muséum national d'Histoire naturelle. À la fin du tournage, le squelette de la baleine du film sera entièrement nettoyé dans un souci de transmission à une structure publique qui pourra l'accueillir et le présenter au public (à la station Marine de Concarneau, annexe locale du MNHN de Paris). (Mai-Juin 2025),
- Des études scientifiques menées entre autres par PELAGIS et le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris et le Muséum d'Histoire naturelle de La Rochelle, à la fois sur les causes de mortalité des cétacés, le cycle de la matière organique et un travail en ostéologie, avec le remontage du squelette du film,
- La mise en place d'une exposition itinérante et évolutive pour faire voyager l'histoire de la baleine,
- La conception d'un dossier pédagogique. Dans la continuité de ce qui a été pensé en amont de la fabrication du film par l'association Les Arts Buissonniers, avec « Les Labos de la Baleine » qui a partagé durant 6 ans un vaste programme en lien avec la création du film (3000 participants), nous souhaitons impulser la conception d'un dossier pédagogique autour du film. Les grandes thématiques sont : l'écologie, le monde sous-marin, les espèces protégées, le cycle de la vie, etc.,
- L'animation d'un cycle de conférences autour de la préparation et de la sortie du film d'une part, et du remontage du squelette d'autre part, organisation de rencontres scientifiques, cinématographiques et philosophiques faisant intervenir des personnalités de référence. Trois cycles de conférences sont envisagés : La Baleine au cinéma, La Baleine dans les sciences, La Baleine en philosophie. (Année 2025),
- La bande-dessinée adaptée du scénario original du film. Benjamin Flao, scénariste et dessinateur de bande dessinée adaptera le scénario original du film en bande-dessinée qui sera éditée par l'Usine avec une co-édition envisageable avec Futuropolis. (Début 2026),
- Un documentaire scientifique TV. Les échouages des grands cétacés racontent la santé de la mer. La protection et la régénérescence des populations des cétacés ont une histoire qui remonte à 1986. Une histoire qu'il faut continuer à poursuivre et à soutenir, ce sera la proposition de ce documentaire. (Diffusion au premier semestre 2026),
- Un documentaire grand public de Maïa Dennehy. Un documentaire de création qui reviendra, de façon intime, sur l'histoire des Fabre et de l'incroyable transmission qu'ils ont su initier. Depuis 1989, la baleine passe de tête en tête... (Diffusion fin 2025 / Début 2026),
- Un livre *La Baleine*, dans les coulisses du film sera une œuvre éditée par l'Usine et venant continuer la collection initiée avec *Josep, dans les coulisses du film*. L'ouvrage fera dialoguer plusieurs entretiens comme ceux de

Sylvère Petit, de Sergi Lopez (acteur principal), Willy Dabin (PELAGIS, Réseau national d'échouage) ou encore de philosophes tels que Vinciane Despret et Baptiste Morizot. De la baleine de Port-la-Nouvelle à la reconstitution d'un squelette de Rorqual commun par le MNHN, en passant par le film, tout sera révélé dans cet ouvrage collectif. (Début 2026)

- une action culturelle : les LABOS de la Baleine qui s'étendent sur l'ensemble de la Région Occitanie (primaire, collège, lycée, grandes écoles). Action déjà commencée en 2017.

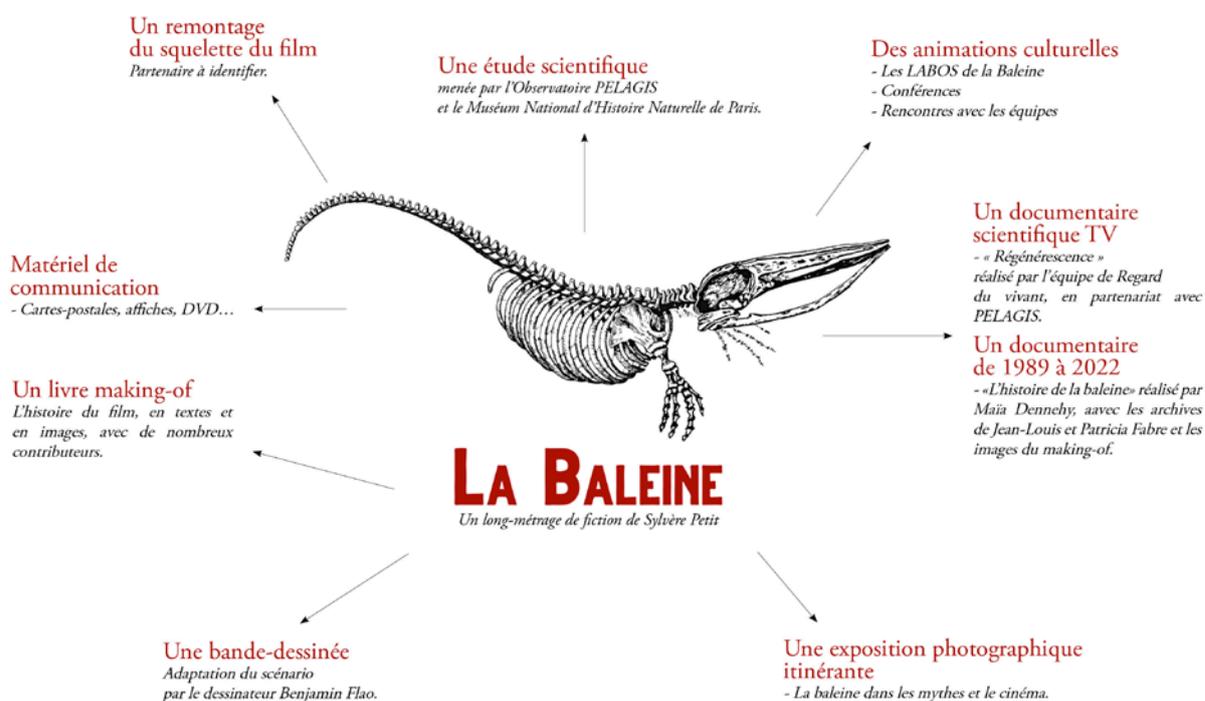
L'ensemble de ces projets est destiné à être partagé avec le grand public, notamment par des actions de sensibilisation (conférences, expositions, etc.) qui pourront s'intégrer à des événements déjà existants (comme la Fête de la nature), ou être plus ciblés vers des collégiens et lycéens, via des contenus pédagogiques.

LES PORTEURS DE LA CONSTELLATION DE LA BALEINE

Les quatre structures associées dans la Constellation de la Baleine réunissent leurs moyens humains, logistiques et financiers, mais aussi leurs compétences respectives pour mener à bien l'ensemble de ces projets d'intérêt général :

- Le Muséum national d'Histoire naturelle, qui, outre la reconstitution du squelette, mènera des actions scientifiques en ostéologie, microbiologie, paléo-microbiologie pendant tout le processus de découpe et de nettoyage dans le marécage,
- l'observatoire Pélagis, qui assurera l'encadrement logistique et sanitaire de la découpe, tout en réalisant les différents prélèvements sur le spécimen sur plusieurs jours de décomposition,
- l'association les Arts buissonniers, qui fait depuis sa création un travail de sensibilisation aux questions environnementales à travers plusieurs actions de médiation culturelle, et qui mobilisera 30 personnes qui accompagneront le projet pour produire les ressources scientifiques et pédagogiques sur les échouages de cétacés,
- Les Films d'Ici Méditerranée, société de production capable de mobiliser les moyens financiers et humains permettant la réalisation du projet, et qui, engagée dans les questions du vivant vient de produire le documentaire de Sylvère Petit « Vivant parmi les vivants » autour des pensées de Vinciane Despret et Baptiste Morizot.

Cette entreprise n'est possible que par la production du film : le cinéma est un outil pour aider à sensibiliser d'un point de vue artistique et scientifique sur des questions plus larges du vivant, de l'effondrement, et permet de rassembler les moyens d'aboutir à la reconstitution d'un squelette par le MNHN. Le film accompagne donc un projet interdisciplinaire qui associe cinéma, science et pédagogie.



2.

RÉSUMÉ DU DÉROULÉ DES ACTIONS AVEC LE SPÉCIMEN DEPUIS SON LIEU D'ÉCHOUAGE JUSQU'À LA PLAGE DE L'ESPIGUETTE (30)

- **Janvier-juin 2023** : Étude des impacts.
- **Septembre 2024** : L'équipe du film se met en lien avec France AgriMer pour les prévenir de l'opération à venir : lieu d'échouage déplacé, puis procédure habituelle.
- **Septembre 2024** : Pélagis et l'équipe Films d'Ici Méditerranée rassemblent le matériel sanitaire et sécuritaire nécessaire.
- **Automne 2024** : Plan de communication, à destination des associations de protection de l'environnement, et des habitants de la commune et du département, et différents publics des 4 structures associées au projet.
- **Entre novembre 2024 et mars 2025 (selon échouage baleine)** :
 - En attente d'un échouage de baleine.
 - Pélagis et le Réseau National d'Échouage prévient l'équipe Films d'Ici Méditerranée qu'une baleine s'est échouée.
 - Pélagis prévient les services administratifs - dont la préfecture d'échouage - déjà renseignés du projet de la détention et du transport d'un spécimen classé espèce protégée.
 - Pélagis déplace si nécessaire le spécimen échoué dans une zone qui lui permettra de procéder à ses prélèvements d'une part, et qui permettra ensuite un levage sans altération de l'écosystème.
 - Pélagis procède aux prélèvements et études habituels lors de tout échouage de cétacés, conformément à sa mission.
 - France AgriMer, est prévenu par la préfecture d'échouage, et saisit l'équarrisseur du secteur de découpe.
 - L'équipe Films d'Ici Méditerranée envoie le transporteur partenaire chercher la baleine, sous l'encadrement de Pélagis.
 - L'équipe Films d'Ici Méditerranée communique l'itinéraire du camion aux autorités référentes (qui auront été prévenues en amont) pour obtenir l'autorisation de circulation d'un convoi exceptionnel.
 - L'équipe Films d'Ici Méditerranée prévient les pompiers du démarrage de l'opération.
 - L'équipe Films d'Ici Méditerranée informe la mairie du Grau du Roi et la DDTM des dates d'occupation du parking des Baronnets et de la zone de la plage spécifiés en amont.
 - L'équipe Films d'Ici Méditerranée fait les demandes d'arrêtés préfectoraux, départementaux et communaux sur les voies d'accès (route départementale, rues communales, chemin communal, parking des Baronnets et plage de l'Espiguette) en partenariat avec la DDTM.
 - L'équipe des Films d'Ici Méditerranée en partenariat avec la ville du Grau du Roi fait une demande d'arrêté municipal d'interdiction préventive de baignade et des activités aquatiques.
 - L'équipe des Films d'Ici Méditerranée en partenariat avec la Délégation de la Mer et du Littoral, fait une demande d'arrêté d'interdiction de navigation pendant la durée du tournage.
 - L'Association Les Arts Buissonniers et l'équipe Films d'Ici Méditerranée procèdent au balisage des accès à la plage pour les équipes techniques et pour le public, du parking, de la zone de dépose de la baleine sur le plage : balisage tenant compte des impératifs de protection du site, de normes sanitaires et de normes de sécurité et en conformité avec le dossier l'AOT validé par la DDTM.
 - L'équipe Films d'Ici Méditerranée fait venir l'ensemble des véhicules sur site : véhicules techniques et véhicules de jeu.
 - L'équipe Films d'Ici Méditerranée installe le camp de base de l'équipe sur le parking des Baronnets : loges, sanitaires, poubelles, groupe électrogène, réserve d'eau potable, etc.

- L'équipe Films d'Ici Méditerranée fait venir le conteneur frigorifique pour le stockage des ossements et les deux bennes d'équarrissage pour la récupération des parties organiques sur le parking des Baronnets.
- L'équipe de décoration procède à la mise en place des décors sur la plage et les fixe.
- L'Association Les Arts Buissonniers met en place les points d'accueil du public et de médiation, sur des points identifiés en amont en accord avec les autorités.
- Le camion plateau arrive sur le parking des Baronnets avec la baleine échouée et s'avance jusqu'en milieu de plage (zone repérée avec les équipes de la mairie du Grau du Roi et l'entreprise de transport Brel).
- La baleine est levée par grue et/ou déchargée via une rampe de sable depuis le camion plateau sur la plage et hâlée en bord de mer, sous l'encadrement de Pélagis.
- Le camion plateau est évacué du site.
- Le balisage accès parking, parking et accès plage est maintenu, le balisage plage est corrigé autour de l'emplacement de la baleine.
- Un barrage anti-pollution pour les effluents est mis en place sur la plage, sauf si la filtration du sable s'avère suffisante. Ce sera selon les préconisations de Pélagis.
- Pélagis effectue des prélèvements complémentaires pour autopsie.
- L'équipe du MNHN présente sur place procède également à ses relevés.
- La grue retourne la baleine pour correspondre aux premiers plans du film.
- Le tournage du film commence, avec découpe de la baleine encadrée par Pélagis.
- Pendant l'ensemble du tournage, Pélagis et les équipes du Muséum national d'Histoire naturelle poursuivent leurs prélèvements et études.
- Pendant l'ensemble du tournage, les Baleines solidaires effectuent diverses actions (photos, enregistrements, dessins) leur permettant de récolter du matériel pour les divers rendus à destination du public (expositions, podcast, etc.)
- Pendant la découpe, les matières organiques sont mises dans les bennes à équarrissage situées sur le parking des Baronnets, et les ossements sont mis sur palettes puis dans le conteneur frigorifique également situé sur le parking des Baronnets.



- Toujours pendant la découpe, la première benne à équarrissage (qui contiendra notamment les viscères) est expédiée vers le centre d'équarrissage qui nous aura été spécifié pour limiter les odeurs. Deux à trois convois vers le centre d'équarrissage sont envisagés.

- À la fin du tournage :

- La plage est évacuée de l'ensemble des éléments de décoration.
- La plage est évacuée des dernières matières organiques.
- Les fluides sont drainés.
- Les piquets en bois et tout autre forme de balisage sont évacués.
- La plage est entièrement nettoyée de tout élément qui pourrait avoir été apporté pendant l'opération.
- La plage est dégrillée.
- Le parking des Baronnets est libéré de l'ensemble des véhicules, du matériel, et de tout élément apporté pendant l'opération.
- Le conteneur frigo contenant les ossements est envoyé par transporteur à destination des prochains décors (mas et village).
- La seconde benne à équarrissage est envoyée par transporteur au centre d'équarrissage qui nous sera spécifié par France AgriMer (Beaucaire ou Vichy).
- Les containers frigorifiques contenant le squelette sont acheminés vers le marécage dans lequel ils seront plongés plusieurs mois pour un nettoyage par les micro-organismes
- Les ossements ainsi nettoyés sont récupérés par le MNHN et remontés à des fins d'exposition à la base marine de Concarneau.

PLANNING SYNTHÉTIQUE

Jour de l'échouage (entre novembre 2024 et mars 2025) : annonce par PELAGIS et mise en marche des équipes scientifiques (observatoire Pélagis, MNHN, Baleines solidaires) et de tournage.

Jour 1 : acheminement de la baleine.

Jour 2 : dépose de la baleine sur la plage.

Jour 3 à 7 : études scientifiques + tournage.

Jour 8 et 9 : nettoyage et remise en état de la plage.

Puis :

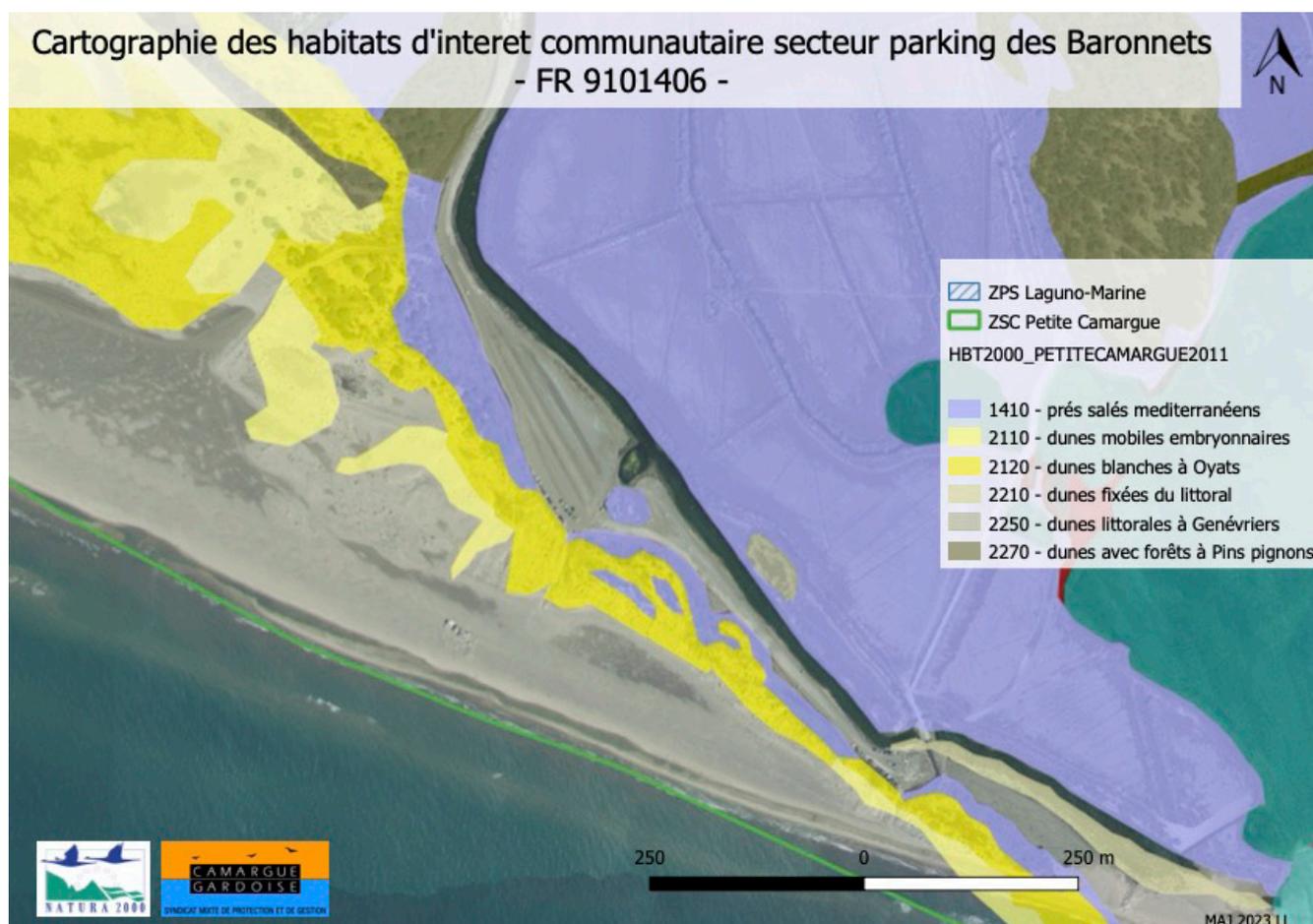
- conservation et transport des ossements en container frigorifique,
- immersion des ossements en marécage pour nettoyage naturel par les micro-organismes,
- récupération du squelette par le MNHN pour remontage et exposition à Concarneau.

3.

ÉTAT DES LIEUX DE LA ZONE DE DÉCOUPE DU SPÉCIMEN

Les pages qui suivent détaillent le déroulé des différentes actions que nous allons mettre en œuvre entre l'échouage de la baleine, son acheminement sur la plage de l'Espiguette, sa découpe, le tournage, la récupération des ossements et des matières organiques, et la remise en état de la plage.

Nous souhaitons en préambule faire un état des lieux de la zone sur laquelle nous allons évoluer pendant la période (2 jours d'installation, 5 jours de découpe et de tournage, 2 jours d'évacuation du matériel et de remise en état), et les mesures que nous allons prendre pour respecter la faune et la flore en présence, ainsi que le massif dunaire. Ces mesures seront en partie développées dans le déroulé qui suit.



AVANT-PROPOS

Le thème même du film, et plus largement tout le travail de Sylvère Petit depuis 20 ans, est guidé par les questions de préservation de la nature et des espèces. En outre, habitués des tournages en espaces naturels et/ou en sites protégés, notre vigilance à l'égard du site, de la flore et de la faune sera irréprochable.

L'Espiguette est un site naturel protégé, dont la propriété se partage entre la commune du Grau-du-Roi et le Conservatoire du Littoral. Le site de l'Espiguette est couvert ou à proximité de la ZNIEFF Camargue gardoise et Zone Spéciale de Conservation « Petite Camargue » et Zone de Protection Spéciale « Petite Camargue laguno-marine » et est incluse dans le site classé « Massif dunaire de l'Espiguette » du Grand Site de France Camargue Gardoise.

Tenant compte de ces éléments, notre attention est portée sur les points ci-dessous.

MASSIF DUNAIRE

Le massif dunaire de l'Espiguette est composé de dunes de plusieurs natures :

- les dunes embryonnaires, sur la plage, se déplacent selon les vents dominants, elles sont non-végétalisées.
- les dunes blanches, à l'arrière de la plage, forment un cordon dunaire face à la mer, sont protégées par des ganivelles et interdites d'accès,
- les dunes grises, sont des dunes en début de stabilisation grâce à l'implantation des oyats (plantes typiques des dunes en formation), situées à l'arrière des dunes blanches, elles sont assez densément végétalisées (herbacées et arbustes de petite taille).
- les dunes boisées de pins parasol et de pins pignon et les dunes à genévriers de Phénicie se trouvent en arrière-plan.

Nos équipes seront amenées à utiliser des zones habituellement autorisées au public :

- chemin d'accès depuis le parking des Baronnetts jusqu'à la plage,
- zone délimitée sur la plage pour la dépose de la baleine, la découpe et le tournage,
- chemin d'accès et zone d'emprise balisés avec des piquets sur le plage.

BANCS SABLEUX DE L'ESPIQUETTE

La partie semi-immergée de la plage se trouve dans l'habitat d'intérêt communautaire n°1140 - « Replats boueux ou exondés à marée basse » avec l'habitat élémentaire «Sables médiolittoraux »

La partie sableuse immergée représente l'habitat d'intérêt communautaire n°1110 - « Bancs sableux à faible couverture permanente d'eau marine » avec les « Sables fins de haut niveau » dans les premiers 6 mètres et plus au large les sables fins bien calibrés.

AVIFAUNE

L'ensemble de l'avifaune sensible (Pipi rousseline, Grave-lots à collier interrompu, Échasses blanches, Avocettes élégantes, etc.) ont tous des lieux de nidification dans les zones dunaires ou dans les marais intérieurs, qui sont hors du lieu de tournage (hormis la séquence "renard"). Ces milieux ne seront donc pas impactés. Les puffin yelkouan et puffin cendré passent habituellement au large de la côte en cette période de l'année. La sterne caugek ne niche pas sur la plage. Le Fou de Bassan ne se reproduit pas en Camargue. Le Pingouin Torda est présent sur la côte de novembre à mars, mais ne s'y reproduit pas.

Le tournage ayant lieu en période hivernale, nous serons hors des périodes de nidification.



POISSONS

L'Espiguette peut être une étape migratoire pour l'alose feinte. Nos activités n'auront pas d'impact sur cette espèce.

AMPHIBIENS

Parmi les espèces d'amphibiens, on note la présence de deux espèces sensibles, le Pélobate cultripède et la Grenouille de graf. Ces deux espèces sont principalement présentes dans les marais attenants à la plage de l'Espiguette, zone sur laquelle aucun tournage n'aura lieu.

MAMMIFÈRES

Le grand dauphin, est une espèce côtière pouvant se retrouver très proche des côtes, pourra donc être un peu perturbé pour son alimentation.

REPTILES

La tortue Caouanne peut être présente pour une étape migratoire et de l'alimentation. Il est possible qu'elle ponde sur nos plages mais cela n'a jamais été observé à l'Espiguette jusqu'à présent. Quoiqu'il en soit, la période n'est pas une période de nidification (dernières émergence possible début octobre).

FLORE

De nombreuses espèces d'intérêt patrimonial, telles que Euphorbe péplis (dunes embryonnaires peu végétalisées), Epipactis des marais (en bordure extérieure du Site Classé de l'Espiguette), Fausse Girouille des sables (en pied de dune blanche), l'Oyat, le Lys de mer (dunes blanches et grises), l'Héliotrope couché (marais temporaires à fort assèchement estival), etc., sont présentes sur les dunes. Pour cette raison, le tournage prévoit un accès unique pour ses équipes via des accès déjà pratiqués, afin de ne pas piétiner la flore en présence.



© M. Kieszewski - CEN-LR

MER

La baleine sera déposée sur la plage, à fleur de l'eau. Des membres des équipes seront amenés à se positionner dans la mer pour la découpe et les prises de vue. Aucune autre activité n'y sera réalisée (ni pêche, ni plongée, ni surf, etc.). Aucun engin à moteur à essence ne sera mis en mer. Aucun déchet n'y sera jeté.

Les matières organiques de la baleine seront quant à elles ramenées dans les bennes d'équarrissage installées sur le parking des Baronnets. Dans le cas où la filtration naturelle ne serait pas efficace, un barrage anti-pollution serait mis en place pour les effluents au moment du dépôt de la baleine sur la plage.

ACTIVITÉS HUMAINES

Trois activités humaines principales ont été identifiées sur cette période de l'année (de novembre à mars) : les promenades, les activités sportives, et la pêche à la telline. Pour ces trois pratiques, il est envisagé de déposer un arrêté communal pour interdire l'accès à la plage sur la période de tournage.

En détail :

- Promenades et activités sportives : l'accès à la plage devra être limité pendant les 7 jours de tournage, mais comme expliqué plus bas, nous mettrons en place un accueil du public, destiné d'une part à l'informer de la nature de notre projet, et permettant à ceux qui le souhaitent de voir la baleine et le tournage depuis un point

identifié et balisé sur la plage. L'accueil sera également une occasion pour sensibiliser le public aux questions environnementales soulevées par le sujet du film.

- Pêche aux tellines : cette activité (non saisonnière) devra être arrêtée pendant la durée du tournage, soit 7 jours à partir de la dépose de la baleine sur la plage, puis dans les 10 jours qui suivent la fin du tournage, pour des questions sanitaires.

Le document d'évaluation des incidences Natura 2000 a été transmis dans le dossier de demande d'AOT envoyé à la DDTM.

4.

ÉCHOUAGE DE LA BALEINE, DÉPLACEMENT ARRIVÉE ET DÉPOSE SUR LA PLAGE DE L'ESPIQUETTE

ÉCHOUAGE

- Les zones d'échouages envisagées sont la côte méditerranéenne (Région Occitanie) et la côte atlantique (Région Nouvelle Aquitaine, Région Pays de Loire et Région Bretagne).
- Période : entre octobre 2024 et mars 2025.
- Notre équipe sera prévenue dans les heures qui suivent l'échouage par Willy Dabin, responsable des échouages à PELAGIS, et partenaire scientifique et logistique du projet.
- Nous préviendrons les transports BREL (partenaire du projet) qui achemineront un camion plateau 38 tonnes sur le lieu d'échouage si celui-ci est sur le pourtour méditerranéen ou sud-aquitain, ou contacteront son confrère les Transports Gicquel pour acheminer un camion si l'échouage est sur la côte Bretonne ou Atlantique nord.
- Le levage sur le lieu d'échouage sera coordonné et pris en charge par un membre de l'équipe Échouage de PELAGIS, dans les mêmes conditions que pour tout échouage de cétacés, et dans le respect de la zone d'échouage : un déplacement du spécimen par voie maritime jusqu'à un endroit de levage favorable et ne portant atteinte à aucune autre espèce est envisagé si nécessaire.
- L'Observatoire PELAGIS ayant par arrêté l'autorisation de détention et de transport d'espèce protégée (voir annexe 2, page 30), les déclarations aux autorités concernées seront effectuées dès la date d'échouage connue. Cette autorisation couvrira la période entre l'échouage et la réception des ossements par l'institution publique partenaire (en l'occurrence la station Marine de Concarneau, annexe locale du MNHN de Paris qui nous a confirmé son intérêt pour récupérer, reconstituer et exposer le squelette) et des matières organiques par le centre d'équarrissage.
- Une fois la baleine posée sur le camion, le transporteur BREL l'acheminera jusqu'à la plage de l'Espiguette.



PRÉPARATION DE L'ACCUEIL DU CAMION TRANSPORTANT LA BALEINE ET DU SITE

- Un arrêté communal aura été pris dès l'annonce de l'échouage de la baleine pour fermer le parking des Baronnets au public à partir du premier parking après la barrière d'accès.
- Un arrêté communal aura été pris pour interdire l'accès au public sur la plage le temps de la dépose de la baleine sur la plage. Nous organiserons un accueil et un contrôle du public via un balisage et une signalétique, par nos équipes, permettant de limiter l'accès et de sensibiliser aux questions environnementales.
- Signalétique et balisage du chemin d'accès au parking des Baronnets depuis le rond-point Albanic par l'équipe du film.
- Un balisage et une signalétique seront effectués sur le parking des Baronnets par l'équipe du film pour l'emplacement des véhicules techniques et des loges. Ce balisage limitera l'accès au seul parking.
- Un balisage sur la plage sera également effectué à l'aide de piquets, un chemin d'accès à la plage et accès à la zone de dépose de la baleine seront matérialisés, délimitant ainsi le périmètre autorisé pour les équipes.

TRANSPORT ET ACHEMINEMENT JUSQU'À LA PLAGE DE L'ESPIQUETTE :

- Le transport sera pris en charge par les transports BREL (Entreprise de transport, levage et manutention à Montpellier), partenaire technique du projet, via un convoi exceptionnel.
- Le camion (un 38 tonnes avec un plateau), fera 18 mètres de long et 3 mètres de large. Des poteaux seront mis sur le plateau (type grumier) pour maintenir la baleine pendant le transport.
- Des arrêtés communaux et départementaux seront pris pour que l'itinéraire entre le Carrefour du Môle et le parking des Baronnets soit dégagé de tout véhicule et sécurisé à l'arrivée du camion plateau transportant la baleine, 24h après l'échouage.
- Arrivée sur la plage de l'Espiguette via la route de l'Espiguette et le parking Les Baronnets.
- L'itinéraire d'accès (route, chemin, passage barrière) jusqu'au parking de Baronnets a été validé par Honoré Brel, directeur des transports Brel, en février 2023.
- Un balisage aura été effectué par l'équipe de tournage sur le chemin d'accès au parking, et ce jusqu'au parking puis à la plage.
- Le convoi exceptionnel amène la baleine au plus proche de la langue de sable - en milieu de plage - via les accès déjà pratiqués, qui seront matérialisés par un balisage, pour ensuite être hâlée par une pelle mécanique.
- L'ensemble des opérations seront réalisées en étroite collaboration avec les services de la mairie du Grau du Roi.



DÉPOSE DE LA BALEINE SUR LA PLAGE ET PRÉPARATION DE LA ZONE

SUR LA PLAGE

- Une fois le camion en milieu de plage, la baleine est levée ou halée via une rampe de sable pour être déposée sur la plage.
- Une grue de levage de 100 tonnes, et/ou deux pelles mécaniques de 40 tonnes auront été acheminées à la plage de l'Espiguette pour le levage / ou halage.
- La zone d'emprise pour l'arrivée du camion et de la grue aura été matérialisée à l'aide de piquets
- Une fois la baleine déposée sur la plage, le camion plateau et la grue de levage sont déplacés, et sortent de la zone (retour entrepôt).
- Un nouveau balisage est effectué autour de la baleine, pour délimiter les zones de passage de l'équipe technique du tournage et de l'équipe PELAGIS.
- Le balisage d'accès à la zone de tournage est inchangé.

SUR LE PARKING DES BARONNETS

- Le balisage et la signalétique sur le parking restent inchangés.
- Des sanitaires mobiles seront acheminés sur le parking.
- Des bennes à équarrissage seront acheminées sur le parking.
- Des containers poubelle auront également été placés sur le parking à destination des équipes de tournage et de PELAGIS
- Des membres de l'équipe de tournage procéderont à l'accueil de l'équipe de PELAGIS et de l'équipe de tournage pour leur indiquer les emplacements, les sanitaires, les règles de sécurité.
- À partir du dépôt de la baleine sur la plage, des membres de l'association Les Arts Buissonniers sont postés sur les différents accès publics à la plage (barrière d'accès parking des baronnets, parking avant les Baronnets, phare de la plage de l'Espiguette pour expliquer au public ce que nous sommes en train de faire, distribuer de la documentation, et orienter le public souhaitant voir la baleine le chemin d'accès piéton qui aura préalablement été balisé.
- Le public n'aura pas accès à ce parking, pour des questions sanitaires, et des questions de sécurité



5.

DÉCOUPE DE LA BALEINE : PRÉLÈVEMENTS PAR PÉLAGIS ET TOURNAGE DU FILM

1. PERSONNEL ET MATÉRIEL

PERSONNES PRÉSENTES

Équipe Pélagis (3 personnes)

- Willy Dabin (Ingénieur d'Etudes chargé de la mise en œuvre des actions dans le cadre de l'Observatoire Pelagis et de la coordination du suivi des échouages - Observatoire PELAGIS - UMS3462 - LRU - CNRS)
- Un vétérinaire (diagnostique/échantillonnage)
- Un biologiste (logistique/échantillonnage)

Équipe Muséum national d'Histoire naturelle de Paris (3 personnes)

- Aude Lalis, Maître de Conférences, Muséum national d'Histoire naturelle, CNRS, Sorbonne Université, EPHE, Université des Antilles, Institut de Systématique Évolution et Biodiversité
- Éric Pelle, préparateur ostéologique
- Marie-Béatrice Forel, micropaléontologue

Équipe association Les Arts Buissonniers (2 personnes encadrantes et 10 baleines solidaires)

- Carole Chassagnoux (administratrice)
- Lou-Anne Poinot (coordinatrice Baleine Solidaire)
- 10 baleines solidaires en roulement pour la médiation culturelle aux points d'accueil du public

Comédiens (16 comédiens en tout, 5 maximum à la fois sur le plateau)

- Sergi Lopez (dans le rôle de Corbac)
- Izïa Higelin (dans le rôle de Mathilde)
- Bernard Blancan (dans le rôle de César)
- Moussa Maaskri (dans le rôle de Raoul)
- Casting en cours, (dans le rôle de Jo)
- Annie Gregorio (dans le rôle de Gisèle)
- Thomas VDB (dans le rôle de Toinou)
- 3 enfants
- Casting en cours, (dans le rôle de la journaliste, reportage TV)
- Casting en cours, (dans le rôle du préfet, reportage TV)
- Casting en cours, (dans le rôle de la vieille dame)

Animaux

- Couille-molle (un chien)



Sergi Lopez
Corbac



Izïa Higelin
Mathilde



Bernard Blancan
César



Couille-Molle
le chien



Thomas VDB
Toinou



Annie Grégorio
Gisèle



Moussa Maaskri
Raoul

Équipe technique (40 personnes, dont 30 maximum à la fois sur le plateau)

- Sylvère Petit (réalisateur)
- Nathan Le Graciet (conseiller technique à la réalisation)
- Clémence Nevot (directeur de production)
- Elodie Dombre (régisseuse générale) + 2 régisseurs adjoints, + 2 auxiliaires régie
- Anna Riche (scripte)
- Franck Deschandol (coordinateur animalier)
- En cours (animalier Couille-Molle)
- Maëlle Le Coadic (1^{er} assistante à la réalisation)
- Michaël Caperon (chef-opérateur prise de vue)
- Jean-Baptiste Delahaye (1^{er} assistant opérateur) + 2 assistants opérateurs
- En cours (cadreur spécialisé grue)
- Responsable enfants cinéma
- En cours (chef machiniste) + 2 assistants machinistes
- En cours (chef électricien) + 2 assistants électriciens
- Hugo Rossi (chef opérateur du son) + 1 assistant opérateur du son
- En cours (chef costumier)
- En cours (chef maquilleur-coiffeur)
- Angela Torti (cheffe décoratrice)
- Laurent Fellot (chef accessoiriste)
- En cours (cantine équipe, 3 personnes)
- En cours (infirmier)
- En cours (4 agents de sécurité-gardiennage)

MATÉRIEL PÉLAGIS

- Une pelleuse (pelle mécanique minimum 25 tonnes, nécessaire pour amener sur site et retourner la baleine après le travail d'échantillonnage),
- un manitou avec une pince griffe et fourches (pour les palettes)
- des palettes Europe solides,
- sangles à cliquets de 4m avec crochets aux extrémités (2 sangles par palettes),
- élingues (10 tonnes et 5 tonnes),
- un grapin-chaine (3 ou 4 brins),
- des couteaux,
- deux bennes d'équarrissage (sur le parking).

2. ENCADREMENT

RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Dès l'arrivée du camion transportant la baleine, et pendant toute la durée du tournage jusqu'au rendu de la plage, un périmètre de sécurité interdit au public sera établi, sous surveillance et gardiennage, de jour comme de nuit, de façon à ce que seules les personnes habilitées aient un accès au site.
- Un accès pour s'approcher du tournage et de la baleine sera balisé et encadré pour le public.
- La manipulation de la baleine se fera par et sous l'encadrement des professionnels de l'équipe PELAGIS et de l'entreprise Brel.
- Les pompiers auront été prévenus de l'opération avant l'acheminement de la baleine, si besoin, ils seront mobilisés.

RÈGLES SANITAIRES

- Le périmètre de sécurité établi à l'arrivée du camion transportant la baleine, sera défini autant pour des motifs de sécurité que pour des raisons sanitaires.
- Les membres de toutes les équipes seront équipés d'EPI (Équipements de Protection Individuelle) : cuis-sardes, gants, combinaisons intégrales jetables, lunettes et masques FFP2.
- Présence d'un infirmier ou d'une infirmière pendant la durée du tournage.
- Présence de sanitaires sur le parking.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et de désinfectant pour les équipes de découpe et de tournage sur le plateau et sur le parking de Baronnets.
- L'interdiction de fumer sur la plage sera mise en œuvre, et des cendriers fermés seront présents sur le parking.

GARDIENNAGE DU SITE

Comme sur tout tournage, une équipe de gardiennage sera mobilisée la nuit, en l'absence de l'équipe de tournage. Ils veilleront à ce que personne ne se rende sur le parking et sur le plateau de tournage. Ils veilleront donc à la sécurité de la baleine échouée, mais également des véhicules techniques, y compris le conteneur frigorifique et les bennes à équarrissage (qui seront fermées).

ÉCO-TOURNAGE

Le tournage du film la Baleine se fera dans le cadre du label « Éco-production et éco-tournage », qui, dans ses grands lignes consiste en : limitation du bilan carbone, tri des déchets, protocole de préservation de l'environnement, limitation de notre impact sur la zone.

Plus précisément :

- Limitation des transports motorisé pour les équipes,
- choix d'hébergement au plus proche de la zone de tournage,
- limitation et tri des déchets,
- récupération de matériaux déjà utilisés pour les décors,
- choix d'une cantine de tournage en circuit court,

À cette liste, le réalisateur et la production complètent ce cahier des charges par une consultation des personnes référentes concernant les espèces présentes sur le site, une sensibilisation du public aux questions environnementales durant le tournage, des partenariats avec différentes structures pour élargir les partages sur différents supports en amont et en aval du film.

3. DÉROULÉ

La baleine est déposée sur la plage sur son flanc droit (le flanc gauche étant privilégié pour les prélèvements), le périmètre autour d'elle est balisé, ainsi que l'accès qui mène à cette zone.

LES PRÉLÈVEMENTS PAR PÉLAGIS

Dans un premier temps, les membres de l'observatoire PELAGIS (coordinateur du Réseau National des Échouages) qui œuvre à la conservation des oiseaux et mammifères marins, vont procéder aux prélèvements biologiques auxquels ils procèdent habituellement en cas d'échouage de cétacé sur les côtes françaises. Ces prélèvements ont pour objectif de produire des indicateurs d'abondance relative, de distribution, d'état de santé ou d'évaluer les zones et les causes de mortalité des mammifères marins. La collecte continue des échouages depuis plus de 40 ans sur le littoral français permet aujourd'hui d'obtenir de longues séries temporelles permettant de suivre les tendances dans les taux d'échouages et de mettre en évidence des événements inhabituels. Les prélèvements collectés par le Réseau National des Échouages sont à l'origine d'une grande

partie des connaissances sur la biologie et l'écologie des mammifères marins en France. Le suivi des échouages débuté en 1972 fournit une série de données et de prélèvements biologiques unique qui renseigne notamment sur l'évolution des pressions humaines qui dégradent l'état de santé des populations de mammifères marins. Le travail d'un tel observatoire permet de soutenir les politiques publiques pour atteindre une conservation efficace de ces espèces marines protégées.



RETOURNEMENT DE LA BALEINE

Une fois ces premiers prélèvements effectués, la baleine sera retournée sur son flanc gauche, afin de masquer les zones de prélèvement, et de ne laisser voir que la face de la baleine préservée pour les besoins du film. Ce retournement s'effectuera sous le contrôle de l'équipe Pélagis, et avec l'aide technique de l'entreprise BREL.

TOURNAGE

Le tournage et la découpe s'en suivront :

- Toujours sous le contrôle de l'équipe PELAGIS qui restera sur place pendant la durée du tournage pour encadrer les équipes du film et procéder chaque jour à des prélèvements à vocation scientifique.
- Le film racontant la découpe d'une baleine échouée par un vigneron, les plans seront tournés pendant 5 jours d'affilée.
- Le comédien qui interprètera le personnage principal (Sergi Lopez), procèdera à la découpe de la baleine, sous l'œil de la caméra, et sous le contrôle de l'équipe Pélagis.
- Entre les séquences, l'équipe Pélagis procèdera à l'avancement de la découpe.
- Tout au long de cette découpe, les matières organiques seront débarrassées de la plage à l'aide d'une pelle mécanique qu'un manitou transportera jusqu'au parking des Baronnets sur lequel se trouveront les bennes pour l'équarrissage, et les ossements seront sanglés sur palettes et débarrassés de la plage également par Manitou ou pelle mécanique pour les grandes pièces qui les transporteront jusqu'au parking sur lequel se trouvera un conteneur frigorifique.
- Comme expliqué précédemment, les va et vient des équipes et des véhicules techniques entre le parking des Baronnets et la zone de la plage sur laquelle sera posée la baleine seront limités à des cheminements préalablement matérialisés et balisés afin de contrôler la zone d'emprise du tournage. Si besoin, des plaques PSP pourront être placées sur le chemin afin de limiter les ornières.
- Une fois le tournage terminé, la zone de tournage sera remise en état comme expliqué en détail partie 6, page 26, et le parking entièrement libéré.

4. LE TOURNAGE DU FILM AVEC LA BALEINE ÉCHOUÉE

La Baleine est un film de fiction réalisé par Sylvère Petit, produit par Les Films d'Ici Méditerranée et accompagné par l'association Les Arts Buissonniers. Il raconte l'histoire d'un vigneron et de sa fille qui récupèrent le squelette d'une baleine échouée. Le film est inspiré de l'histoire réelle de Jean-Louis et Patricia Fabre qui ont récupéré le squelette d'un rorqual commun échoué en 1989 sur une plage de Port-la-Nouvelle. Ce film est un western écologique, qui traite des relations homme-nature.

La particularité de ce film est de réaliser les séquences de découpe d'une baleine avec une véritable baleine décédée (un Rorqual commun) qui sera acheminée sur une plage définie à l'avance : la plage de l'Espiguette. Cette opération fait l'objet d'une autorisation exceptionnelle ainsi que d'une étude scientifique inédite qui aboutit à la récupération et au remontage du squelette par le MNHN.

Elle est encadrée par l'Observatoire PELAGIS, coordinateur du Réseau National Échouages, détenteur d'un arrêté de délégation du Ministère de la transition écologique et du Ministère de la Mer, daté du 13 décembre 2020 pour 6 ans renouvelable, portant dérogation à la protection stricte des espèces de mammifères marins. Dans le cadre de ses missions l'Observatoire PELAGIS détient les autorisations de transporter, détenir, ausculter et, le cas échéant, détruire des spécimens complets ou échantillons de matériel biologique, sur l'ensemble du territoire national, ceci incluant les rorquals communs. (Voir copie de l'arrêté portant dérogation à la protection stricte des espèces en annexe 2, page 30). Cet arrêté permet de mandater les observateurs formés sur la période de validité de l'arrêté. Ces observateurs habilités réalisent la conduite des opérations sur le terrain en relation avec l'Observatoire PELAGIS, désigné comme le coordinateur scientifique du Réseau national échouages (RNE). Suite à la découpe, l'encadrement se poursuit sous la tutelle du MNHN (Muséum national d'Histoire naturelle de Paris) avec les missions d'intérêt public suivantes : études ostéologiques, études de la microfaune nécrophage, reconstitution du squelette à des fins de présentations public et de sensibilisation.

RÉSUMÉ DES SÉQUENCES DE DÉCOUPE POUR LE FILM

Pendant la tempête, une baleine morte s'est échouée sur la plage. Corbac, un vigneron misanthrope, décide de la découper pour sauver son squelette d'un dynamitage sanitaire. Esseulé, malade, il procède méthodiquement à la découpe, de jour comme de nuit, et rapporte peu à peu chez lui les ossements de la baleine, à l'aide de son tracteur et de sa benne à vendange, avec pour seul compagnon le chien Couille-Molle.

LE CHOIX DE LA PLAGE

Si initialement nous avons prévu de procéder au tournage de la découpe de la baleine sur son lieu d'échouage, un grand nombre d'éléments nous a décidé à choisir une plage sur laquelle nous acheminerons la baleine, la plage de l'Espiguette sur la commune du Grau du Roi, et ce pour plusieurs raisons :

- Les demandes d'autorisation de tournage nécessitant un temps administratif incompressible, il nous est apparu irréaliste de les obtenir au pied levé, au moment de l'échouage d'une baleine. Aussi nous avons inversé la logique pour organiser en amont l'ensemble des autorisations sur une plage choisie à la fois pour des raisons techniques, scientifiques et artistiques.
- L'histoire se déroule dans le sud de la France, et nous sommes implantés (société de production, réalisateur, et une grande partie de l'équipe technique) en Occitanie.
- La plage de l'Espiguette répond à différents critères artistiques : son aspect sauvage et loin des habitations permet son ancrage dans les années 80 (époque du film) ; sa "beauté" et son immensité particulièrement cinématographique ; son orientation cardinale est-ouest qui permet les orientations de lumières que nous recherchons.
- Le parking des Baronnetts nous permet de respecter l'ensemble des cadres : administratifs, environnementaux, sécuritaires et scientifiques. Nous avons effectué en février 2023 des repérages avec les services du Centre technique de la Mairie du Grau du roi et avec le directeur de l'entreprise des transports Brel, lors desquels il est apparu que le parking des Baronnetts et la plage attenante était le lieu le plus approprié d'un point de vue technique, notamment pour les accès de camion plateau qui acheminera la baleine, y compris en cas de gros temps et sans risque d'enlisement.



- Notre projet étant pluridisciplinaire (cinéma, science et pédagogie), il est pertinent pour nous d'associer un grand nombre d'acteurs régionaux à nos réflexions et actions, en ancrant le tournage en région.
- Enfin, l'accueil et le dialogue particulièrement riche et agréable avec les services de la mairie du Grau du Roi.

LA BALEINE

La baleine - un rorqual commun - fera entre 16 et 18 mètres de long et pèsera entre 20 et 30 tonnes selon le spécimen.

Elle arrivera par la route à bord d'un camion 38 tonnes et sera ensuite déplacée à l'aide de grues de levage (100 tonnes, ou deux de 40 tonnes) et/ou de pelles mécaniques (40 tonnes), par halage le long d'une rampe de sable.

LE TOURNAGE

Période de tournage : entre novembre 2024 et mars 2025, selon échouages.

Durée du tournage : 5 jours.

Localisation : plage de l'Espiguette (Commune du Grau du roi - 30) au niveau du parking des Baronnets.

Périmètre de la zone :

- parking des Baronnets (camp de base équipes techniques et scientifiques + stationnement véhicules)
- plage à proximité.

LES PARTENAIRES

Les partenaires consultés pour l'élaboration du dossier de demande d'AOT :

- DDTM - Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Gestion du domaine public maritime - Isabelle Bouet, Service Aménagement Territorial Sud et Urbanisme - Vincent Braquet - Adrien Seris
- DREAL Occitanie - Laetitia Cornil (Milieu marin – Natura 2000)
- DDPP - Direction Départementale de la Protection des Populations - Claire Maurel
- Municipalité du Grau du Roi : Pôle Espaces naturels - Christophe Rosso, Centre technique municipal - Audrey Souchon, DGA Urbanisme - Philippe Houny
- SMCG - Syndicat Mixte Camargue Gardoise - Léa Lafourniere, chargée de mission Natura 2000
- Parc Naturel de Camargue - Delphine Marobin

- ARS (Agence Régionale de Santé) - Isabelle Lorandi
- Délégation de la Mer et du Littoral (Sète) - Frédéric Boquillon (référent activités nautiques)
- OFB Office Français de la Biodiversité - Service Départemental du Gard (30) - Arnaud Augé-Sabatia

Les partenaires scientifiques et logistiques du projet :

- l'association Les Arts Buissonniers,
- l'Observatoire Pelagis,
- le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris,
- le Muséum d'Histoire Naturelle de la Rochelle,
- le Muséum d'Histoire Naturelle d'Avignon,
- le Seaquarium du Grau du Roi,
- l'aquarium de Brest,
- l'aquarium de la Rochelle,
- l'association Regards du vivant,
- l'entreprise Brel,
- l'entreprise Gicquel.

Les partenaires institutionnels :

- La DRAC Occitanie,
- La Région Occitanie
- le Conservatoire du littoral - Délégation Languedoc-Roussillon,
- le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée,
- le Département de l'Aude,
- la ville du Grau du roi,
- Occitanie Films.

Les partenaires financiers :

- IOTA PRODUCTION,
- IMAGIC TELECOM,
- Jour2Fête,
- BeTv,
- Centre National du Cinéma et de l'Image animée,
- La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- La Fondation GAN pour le cinéma ,
- La PROCIREP-ANGOA,
- Ciné+,
- Arte (en cours).

Autre partenariats, sélections et prix :

- Mention spéciale du jury du Festival Atmosphères, 2020,
- Sélection aux Rencontres de la coproduction francophone du Luxembourg, 2019,
- La Baleine est un scénario qui a été développé au Groupe Ouest dans le cadre de la Sélection Annuelle 2019,
- Les Labos de la baleine, prix de l'audace artistique et culturelle de la Fondation Culture et Diversité, 2018.

5. LA QUESTION DU PUBLIC : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

La plage de l’Espiguette étant du domaine public, son accès ne peut être interdit. Cependant, et en accord avec les services techniques municipaux du Grau du Roi, il nous paraît inévitable (pour des raisons sanitaires et de sécurité) de mettre en place des mesures de restriction d’accès, sans pour autant l’interdire.

INFORMATION

En amont, dès le printemps 2024, la société de production Les Films d’Ici Méditerranée lance une campagne de communication à destination des associations de protection de l’environnement, pour expliquer le projet et ses objectifs, de façon à désamorcer les craintes que celui-ci pourrait susciter.

Dès l’échouage de la baleine, les associations sont averties, de façon à ce qu’elles puissent répondre à d’éventuelles sollicitations issues du public potentiel et si elles le souhaitent devenir partenaires.

La communication auprès de public portera sur différents points : explications pédagogiques sur la nature du projet « Constellation de la baleine » et des différentes restitutions prévues (récupération d’un squelette par le MNHN, travaux scientifiques, expositions, publications, conférences, etc.), mais aussi explications sur la présence d’objets incongrus sur la plage comme étant des éléments de décor.

LIMITATION DE L’ACCÈS

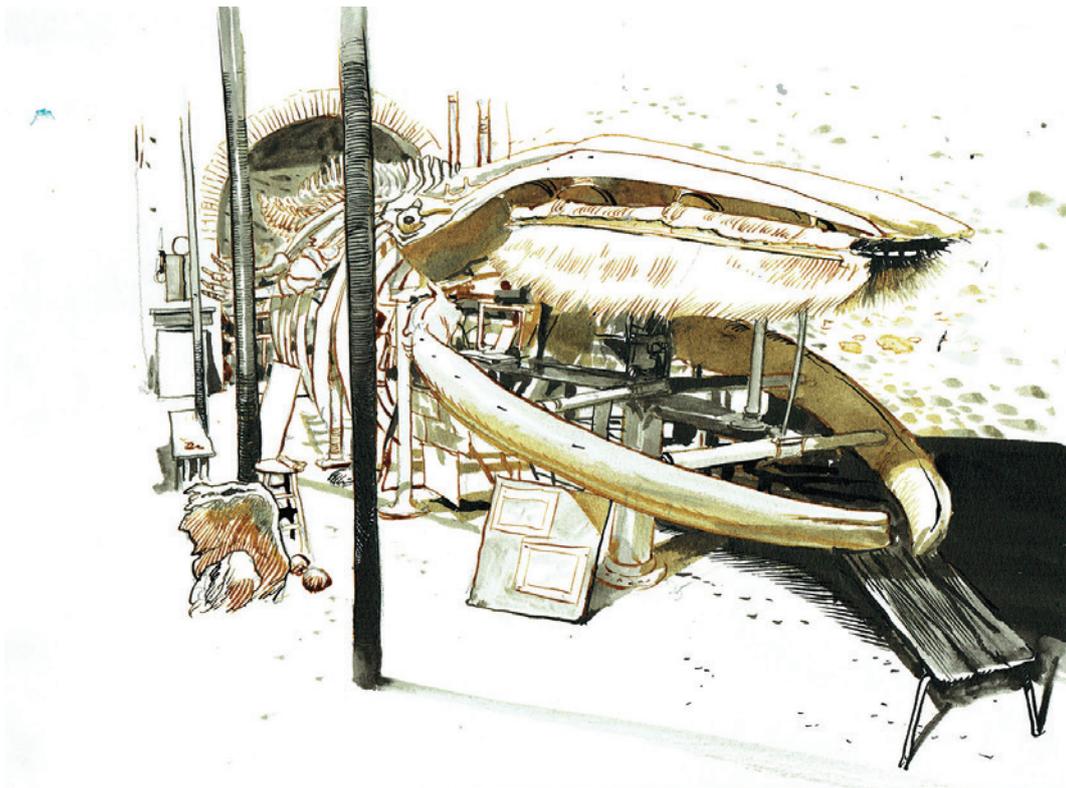
Nous sommes tout à fait conscients que la plage de l’Espiguette est un lieu de promenade habituel pour les habitants du secteur, et ce, y compris en hiver. Par ailleurs, nous savons que la présence d’une baleine morte d’une part, et d’un tournage de cinéma d’autre part, susciteront de l’intérêt et seront motif d’attraction, qui risque de drainer plus de monde que d’habitude.

Pour autant, comme nous l’avons exposé plus haut, nous nous devons (Association Les Arts Buissonniers, l’observatoire PELAGIS et Les Films d’Ici Méditerranée) de mettre en danger ni le public, ni le site.

Pour cela, nous avons réfléchi à un certain nombre de mesures qui permettent un compromis :

En amont (printemps-automne 2024) :

- plan de communication à destination des riverains et des associations de préservation de l’environnement (voir le détail plus bas).



Dès l'échouage :

- Balisage des 2 parkings des Baronnetts
- Balisage jusqu'au phare
- Balisage sur la plage entre le phare et la zone de dépose de baleine

Pendant le tournage :

- Présence de médiateurs des Arts Buissonniers au niveau de la barrière d'accès au parking des Baronnetts qui auront pour mission d'informer le public sur ce qui est en train de se passer, et de les orienter sur le premier parking pour garer leur voiture.
- Présence de médiateurs des Arts Buissonniers au niveau du phare de l'Espiguette, qui auront pour mission d'informer le public sur ce qui est en train de se passer, et de les orienter sur un chemin balisé qui leur permettra de s'approcher de la baleine. L'idée de mettre en place une exposition dédiée à notre projet à l'intérieur du phare a également été évoquée, cela pourrait être un complément enrichissant au projet.
- Présence d'un repère (fanion) sur la plage à proximité du tournage avec un médiateur en présence.

SENSIBILISATION ET PÉDAGOGIE À DESTINATION DU PUBLIC

Comme déjà expliqué plus haut, il nous semble fondamental de procéder à une campagne de communication en amont de l'échouage de la baleine et de son acheminement sur la plage de l'Espiguette.

Les objectifs de cette campagne de sensibilisation sont les suivants :

- Exposer le projet dans sa globalité : tournage d'un film, études scientifiques, récupération d'un squelette de baleine par l'institution publique partenaire (La Station Marine de Concarneau, annexe locale du MNHN de Paris a confirmé son intérêt).
- Exposer les thématiques écologiques traversée par ce projet : soucieux de porter de nouveaux récits à l'écran, le film *La baleine*, par son sujet et par sa fabrication, interroge notre place, à nous humains, au sein du vivant. *La baleine* est un film inter-espèces, un western écologique, traversé par la question du vivant et de la régénérescence.
- Expliquer que la plage a été transformée en décor de tournage, raison pour laquelle y ont été posés et fixés des éléments de décor, dont des déchets, pour simuler une plage après la tempête dans les années 80, et que l'ensemble sera évacué à la fin du tournage.
- Faire en sorte que les riverains en premier lieu, mais une population départementale voire régionale plus large en deuxième lieu, s'approprie le projet et les thèmes qui le traversent. Susciter l'intérêt pour le projet et pour les actions qui y seront associées (film de fiction, expositions, rencontres, livres, documentaires, etc.)
- Répondre en amont à des peurs qui pourraient survenir à cause d'une mauvaise interprétation du projet (par exemple de la part d'associations militantes pour la cause animale et pouvant mal interpréter le fait de tourner avec une baleine échouée).
- Répondre en amont à des peurs que pourrait susciter la présence d'un cadavre de baleine sur la plage (peurs sanitaires par exemple).
- Répondre en amont à des peurs que pourrait susciter la présence d'un tournage de film sur la plage de l'Espiguette (détérioration du site par exemple).

Les actions d'information, de sensibilisation et de restitution :

- En amont :
 - Élaboration d'une plaquette de présentation du projet "La Constellation de la baleine" (objectifs, déroulé), à diffuser en format PDF, et papier si nécessaire.
 - Prise de contact avec les associations de préservation de l'environnement, demandes de rendez-vous, présentation du projet.
 - En accord avec la mairie du Grau du roi, diffusion de l'information au niveau local (magazine de la ville, site web de la ville).
 - Prise de contact avec les médias locaux (type Midi-Libre, radios) pour leur expliquer également la nature du projet.
- À l'échouage de la baleine :

- Mise en place de points d'accueil du public (barrière d'entrée du parking de Baronnets, phare de l'Espiguette), avec affichage explicatif.
- Présence de médiateurs sur ces points d'accueil dès l'arrivée du camion transportant la baleine et jusqu'au rendu de la plage. Ces médiateurs auront plusieurs rôles : expliquer ce qu'il se passe, renseigner et orienter le public vers les accès qui leur seront réservés. Une exposition explicative du processus est prévue sur ce point d'accueil.
- Veille et modération sur les réseaux sociaux pour éviter que de fausses informations circulent à propos du projet, et pour diffuser des contenus de sensibilisation environnementale.

En aval, les restitutions :

- En premier lieu, la reconstitution du squelette par le MNHN,
- Comme détaillé plus haut, dans la partie « La Constellation de la baleine », l'ensemble de cette opération inédite permettra un grand nombre de restitutions : le film de fiction (dont le générique de fin comportera une mention sur les rappels réglementaires, rédigée en accord avec la DDTM et les différents services concernés), des expositions et conférences seront organisées, un documentaire scientifique, des livres, etc..., à vocation pédagogique sur le caractère protégé de la baleine, mais plus largement sur les questions de préservation environnementale.
- Les résultats des études scientifiques menées pendant la découpe par Pélagis et par le MNHN alimenteront leur banques de données sur la disparition des espèces protégées.
- Le travail avec les scolaires se poursuivra tout au long de l'année scolaire, alimenté par nos photos, mais aussi par des interventions de membres de nos équipes auprès des enfants et adolescents

6. APRÈS LA DÉCOUPE

MATIÈRES ORGANIQUES

La découpe de la baleine va se faire continuellement à partir du moment où elle sera déposée sur la plage.

La découpe sera effectuée sous le contrôle de l'équipe PELAGIS, qui sera présente pendant toute la durée du tournage, par :

- Le comédien principal (Sergi Lopez). Le personnage principal se fait aider par des enfants dans 2 séquences. Ceux-ci seront encadrés (outre l'équipe de Pélagis) par le responsable enfants cinéma (poste existant habituellement dans le cadre de tournages avec enfants), et comme tout tournage avec des mineurs, leur présence aura préalablement été autorisée par leur parents et par la commissions des enfants du spectacle de la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.
- Des bénévoles de l'association Les Arts Buissonniers, entre les prises, pour simuler l'avancement du travail du personnage principal nécessaire à l'avancement du scénario.

Les matières organiques issues de cette découpe seront évacuées au fur et à mesure de la plage vers les bennes à équarrissage qui seront entreposées sur le parking des Baronnets. Ces bennes sont des bennes fermées et gardées, donc leur contenu sera inaccessible.

Un Manitou et une pelle mécanique pour les grandes pièces seront dédiés à cette évacuation : les morceaux seront posés sur des palettes solides et sanglés, pour être déplacés de la plage jusqu'à la benne à équarrissage.

La première benne à équarrissage (contenant notamment les viscères) sera envoyée au centre d'équarrissage dédié au milieu du tournage, et la seconde à la fin, après nettoyage complet de la plage. L'équarrisseur sera prévenu en amont de la possibilité d'un envoi complémentaire au cours du tournage, dans le cas où le temps serait très doux, et provoquerait une forte odeur.

OSSEMENTS



De la même manière que les matières organiques seront évacuées de la plage au fur et à mesure, les ossements seront également évacués au fur et à mesure. Ils seront transportés à l'aide d'un manitou et d'une pelle mécanique pour les grandes pièces depuis la plage jusqu'à un conteneur frigorifique qui sera entreposé sur le parking des Baronnets.

Pour rappel, ces ossements ont vocation à être récupérés par une institution publique partenaire qui souhaiterait reconstituer le squelette : la station Marine de Concarneau, annexe locale du MNHN de Paris, après avoir été plongés quelques mois dans un marécage dans lequel les micro-organismes procéderont à son nettoyage complet.

REMISE EN ÉTAT DE LA PLAGE

ÉVACUATION

Une fois le tournage terminé, l'ensemble des éléments de décor, des accessoires, des véhicules et du matériel technique et scientifique est évacué vers les véhicules garés sur le parking. La plage est entièrement vidée de tout élément apporté par les équipes techniques et scientifiques.

Les déchets auront été évacués au fur et à mesure du tournage et de la découpe, mais nos équipes prendront soin à la fin du tournage de ratisser la zone pratiquée afin de ramasser d'éventuels déchets qui pourraient y être encore.

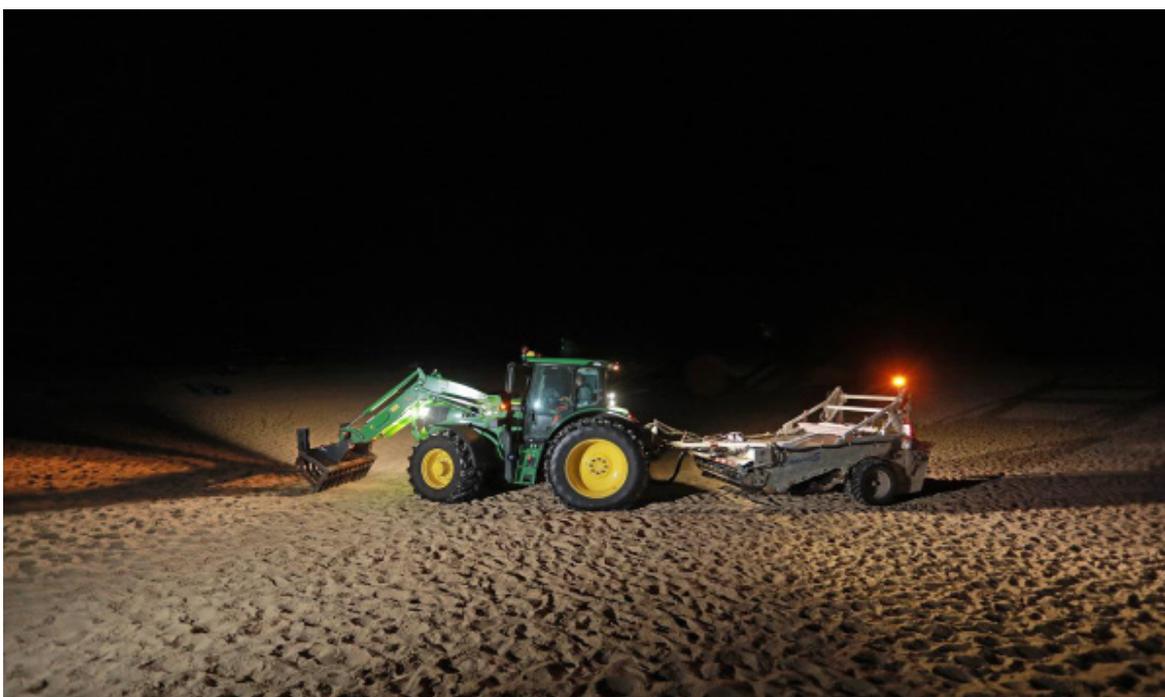
EFFLUENTS

L'ensemble des fluides (sang, corps liquides, etc.) sera sous contrôle via deux options : un système de drainage ou un système de pompage (conseils techniques PELAGIS). Une filtration naturelle ou un barrage anti-pollution pour les effluents seront mis en place.

TRAITEMENT DU SABLE

Une fois la découpe de la baleine terminée, l'ensemble des matières organiques restantes sera évacué par voie d'équarrissage (l'ensemble des ossements auré été mis en camion frigorifique pour la suite du tournage).

Ensuite, la plage sera remise à l'identique en utilisant les techniques de nettoyage type dégrillage avec tracteur.



ANNEXE 1

UNE ACTION CULTURELLE : LES LABOS DE LA BALEINE

Un projet suivi par les écoliers, les collégiens, les lycéens et les étudiants de la Région Occitanie.

Déjà 8 ans d'existence et plus de 3 000 participants.

Avec l'association Les Arts Buissonniers, qui promeut l'éducation à l'image et la sensibilisation à l'environnement, Sylvère Petit a engagé en Région Occitanie un vaste programme qui partage toutes les étapes de création du film à travers une action culturelle inédite : Les LABOS de la Baleine. Le projet a obtenu en 2018 le Prix de l'Audace artistique et culturelle remis à l'Hôtel Matignon par M. Le Premier ministre.

Les LABOS s'articulent autour de deux formats : les CINÉ-LABOS (13-25 ans) et les P'TITS LABOS (6-12 ans).

Spectacle d'ombre chinoise, édition d'un livre, étude du plancton, sortie en catamaran à la rencontre des baleines, jeux de rôle sur les métiers du cinéma, reconstitution du squelette de la baleine, etc. Entre 2016 et 2020, vingt LABOS ont été réalisés avec 6 lycées (agricoles, de la mer, général), 7 écoles primaires, 2 MJC, 1 école supérieure d'art, 1 village, etc.

Un projet soutenu par la DRAC et la Région Occitanie, les Politiques de la ville de Narbonne et Sète, le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, la Scène Nationale du Grand Narbonne et Occitanie Films.

Site web : <https://lesartsbuissonniers.org/index.php/portfolio/les-labos-de-la-baleine/>



ANNEXE 2

ARRÊTÉ PORTANT DÉROGATION À LA PROTECTION STRICTE DES ESPÈCES POUR L'OBSERVATOIRE PELAGIS



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la transition écologique

Ministère de la Mer

Arrêté portant dérogation à la protection stricte des espèces

La ministre de la transition écologique,

La ministre de la mer,

Vu le livre IV du code de l'environnement et notamment ses articles L. 411-1 et suivants, et R. 411-1 à R. 411-14 ;

Vu le chapitre III du titre IV du livre II du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4 de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 modifié fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection ;

Vu la demande de dérogation aux interdictions de capture, de prélèvement (échantillons de matériel biologique), d'enlèvement, de détention, d'utilisation et de transport de spécimens d'espèces protégées de mammifères marins en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement en date du 30 juillet 2020 déposée par l'Observatoire Pelagis, Unité mixte de service (UMS 3462), La Rochelle Université - Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature (CNP) en date du 22 octobre;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 19 novembre 2020 au 10 décembre 2020, en application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement ;

Considérant que la présente demande de dérogation de l'Observatoire Pelagis, UMS 3462, La Rochelle Université – CNRS, dans le cadre du réseau national échouages (RNE), à des fins scientifiques et de sauvetage, sur l'ensemble du littoral de la France métropolitaine, des départements d'Outre-Mer, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, de spécimens d'espèces protégées de mammifères marins est bien fondée ;

Considérant que l'Observatoire Pelagis, UMS 3462, La Rochelle Université – CNRS possède les capacités d'expertise et d'intervention requises pour mener à bien les diverses opérations faisant l'objet de la présente demande de dérogation ;

Considérant que ces opérations sont nécessaires pour le suivi des effectifs d'échouages, des paramètres écologiques et démographiques, de l'état sanitaire et des causes de mortalité des spécimens de ces espèces, et plus globalement pour l'observation, l'étude et la conservation de ces espèces ;

Considérant que le RNE contribue au système de contrôle des captures accidentelles au sens de l'article 12 de la Directive Habitat Faune Flore et à la surveillance du milieu marin pour la Directive cadre stratégie pour le milieu marin ;

Considérant qu'il n'existe pas de solution alternative satisfaisante au projet;

Considérant que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des différentes espèces de mammifères marins dans leur aire de répartition naturelle respective,

ARRESENT :

Article 1^{er} – Identité du bénéficiaire

L'Observatoire Pelagis, Unité mixte de service (UMS 3462), La Rochelle Université (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) - CNRS, Pôle analytique, situé 5 allée de l'océan, 17000 La Rochelle, est autorisé à faire pratiquer les opérations décrites par le présent arrêté, en tant que coordinateur scientifique du Réseau national échouages (RNE).

Article 2 – Nature de la dérogation

Le Président de La Rochelle Université ou toute autre personne qu'il mandate est autorisé à capturer, enlever, prélever (y compris les échantillons de matériel biologique (tissus, organes, sang etc...), transporter, utiliser et relâcher sur place ou de manière différée (de préférence sur le site d'origine des captures), dans le cadre du RNE, à des fins scientifiques et de sauvetage, des spécimens vivants ou morts de toutes les espèces protégées de cétacés, pinnipèdes et siréniens (en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement) trouvés échoués sur l'ensemble du littoral de la France métropolitaine, des départements d'Outre-Mer, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'exclusion des zones cœurs des parcs nationaux des Calanques, de Port-Cros et de Guadeloupe. Ces interventions ne peuvent constituer à établir un diagnostic vétérinaire ou pratiquer une autopsie par des personnes non titulaires du diplôme de docteur vétérinaire.

Les opérations de transport en vue du relâcher de spécimens de manière différée ne pourront concerner que les spécimens des seules espèces de pinnipèdes.

La capture temporaire des spécimens vivants des seules espèces de pinnipèdes peut donner lieu à des opérations de marquage et de baguage afin de permettre le suivi post échouage de ces spécimens. Les opérations de marquage peuvent être menées sur les pinnipèdes par le coordinateur scientifique du RNE et les centres de soins habilités (cf. liste en annexe).

Le Président de La Rochelle Université ou toute autre personne qu'il mandate est également autorisé à transporter sur l'ensemble du territoire national, détenir, utiliser et, le cas échéant, détruire ces échantillons de matériel biologique.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent sans préjudice de la réglementation relative à l'expérimentation animale et de la réglementation relative à l'exercice de la profession de vétérinaire sur le territoire national.

Article 3 – Conditions de la dérogation

Le Président de La Rochelle Université désigne et mandate les personnes auxquelles il confie la conduite des opérations sur le terrain. Ces personnes devront posséder les compétences nécessaires à leur bonne réalisation et devront notamment suivre une formation spécifique dispensée par La Rochelle Université ou par l'un des points focaux du RNE. Le Président de La Rochelle Université, après consultation et avis du Comité de pilotage du RNE, attribue à chacune une carte faisant référence à la présente dérogation et sur laquelle sont précisés le programme scientifique et les départements ou les territoires sur lesquels le titulaire de la carte est habilité à intervenir.

Les personnes mandatées peuvent intervenir sur le terrain pour l'application des protocoles selon 3 niveaux, après avoir suivi obligatoirement une formation et vérification de l'acquisition des compétences requises. Les actes et sites d'intervention pour chacun des 3 niveaux sont listés en annexe II.

Les autopsies ne peuvent être effectuées que par un vétérinaire, inscrit au tableau de l'Ordre sauf exemptions prévues à l'article L242-1 du Code rural et de la pêche maritime, dans une salle d'autopsie et avec l'équipement adapté.

Article 4 – Durée de validité de la dérogation

La présente dérogation est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 5 – Compte-rendu d'activités

Un rapport annuel des opérations effectuées sera transmis à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine (service du patrimoine naturel) et à l'Office français de la biodiversité (OFB). Un rapport final sera transmis au ministère en charge de la protection de la nature (direction de l'eau et de la biodiversité), à la DREAL Nouvelle-Aquitaine (service du patrimoine naturel), à l'OFB et au CNPN.

Article 6 - Mesures de contrôle

La mise en œuvre des dispositions définies aux articles 2 et 3 du présent arrêté peut faire l'objet de contrôle par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L.415-1 du code de l'environnement.

Article 7 - Sanctions

Le non-respect des dispositions du présent arrêté est puni des sanctions définies à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Article 8 – Droits de recours et informations des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par le bénéficiaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant la juridiction compétente.

Article 9 - Exécution

Le directeur de l'eau et de la biodiversité et le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de chaque département concerné.

Fait le 13 0 DEC. 2020

La ministre de la Transition écologique,

Pour la ministre et par délégation :

L'Adjointe au Directeur de l'eau et de la biodiversité

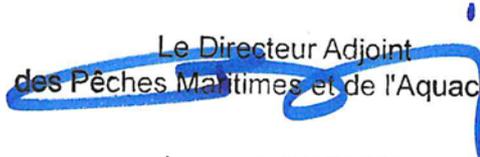


Marie-Laure METAYER

La ministre de la Mer,

Pour la ministre et par délégation :

Le Directeur Adjoint
des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture



Laurent BOUVIER

ANNEXE I Liste des centres de soins habilités à accueillir temporairement des pinnipèdes échoués vivants en vue de leur réhabilitation puis leur transport en vue de leur relâcher dans le milieu naturel

1. Ligue protectrice des animaux du Calais (LPA de Calais - 62)
2. Centre d'hébergement et d'Etude sur la Nature et l'Environnement (CHENE, Allouville-Bellefosse - 76)
3. Centre de soins de l'association Conservation des mammifères et oiseaux marins de Bretagne (OCEANOPOLIS, Brest - 29)
4. Aquarium de Biarritz (Biarritz - 64)

Des structures peuvent accueillir temporairement des pinnipèdes échoués vivants afin de stabiliser leur état et d'organiser leur transfert vers un centre de soins habilité. Au sein de ces structures, appelées « centre de transit », au moins un personnel doit être mandaté par La Rochelle Université (Observatoire Pelagis) et son statut peut être vérifié lors du contrôle de l'autorisation nominative (carte verte) via le QR code existant sur la carte. La liste de ces centres de transit pour pinnipèdes est également disponible en contactant l'Observatoire Pelagis.

Annexe II : Liste des actes et des sites d'intervention relevant de chacun des niveaux I, II et III et compétences requises associées.

Les correspondants qui interviennent sur le terrain doivent avoir obligatoirement suivi une formation.

La formation initiale est obligatoire, elle se compose d'un module théorique et d'un module pratique. Elle a pour objectif :

- d'acquérir les bases concernant le fonctionnement du RNE et ses objectifs de suivi, l'état des populations de mammifères marins et les problématiques d'interactions avec les activités humaines ;
- de savoir identifier les principales espèces de mammifères marins;
- de connaître les conduites à tenir et d'appliquer les protocoles standards (3 niveaux d'examens) en fonction des cas d'échouages ;
- d'assurer la qualité et traçabilité des données et prélèvements, ainsi que les principes d'hygiène et sécurité.

Différents niveaux d'intervention et de protocoles sont possibles selon les compétences et les moyens à disposition du correspondant :

NIVEAU 1 : PROTOCOLE 1 qui comprend le recueil des données (la fiche échouage), les examens externes (+ prélèvements dents si possible). Ces données seront bancarisées et permettent le recensement des individus échoués.

NIVEAU 2 : PROTOCOLE 2 qui comprend le protocole 1 + les prélèvements de tissus et d'organes (nécessite ouverture des cavités corporelles et équipement pour prélever et conserver). Ces prélèvements seront bancarisés et ont pour but la recherche en biologie et écologie.

NIVEAU 3 : PROTOCOLE 2 + Examen lésionnel interne. Ce niveau s'adresse seulement aux correspondants ayant suivi la formation « examen interne ».

NIVEAU 4 : Diagnostic et autopsie vétérinaires ne peuvent être effectuées que par des personnes de Niveau 3 titulaires du diplôme de docteur vétérinaire inscrites au tableau de l'Ordre sauf exemptions prévues à l'article L242-1 du Code rural et de la pêche maritime et dans une salle d'autopsie et avec l'équipement adapté.



CONTACTS

Élodie Dombre - Régisseuse générale
06 20 67 37 04 - elodiedombre@filmsdicimediterranee.fr

Sophie Cabon - Productrice associée
06 83 75 30 25 - sophie.cabon@lesfilmsdici.fr

Willy Dabin - Observatoire Pelagis
06 95 17 71 35 - willy.dabin@univ-lr.fr